

AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel greffe@hautegaspesie.com ou lors de la période de questions de la séance.



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Mardi 8 avril 2025, 19 h 15, salle de conférences du centre administratif MRC
464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

Projet d'ordre du jour

N°	Sujet	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x		Heure :	
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 8 avril 2025			x		
3	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025			x		
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
4.1	Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1 ^{er} au 31 mars 2025			x		
4.2	Résolution d'adoption du règlement n° 2025-433 TNO - <i>Constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques</i>			x		
4.3	Règlement n° 2025-433 TNO - <i>Constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques</i>			x		
4.4	Utilisation de la compensation financière du programme d'aide à la voirie locale 2024, volet <i>Entretien</i> , du ministère des Transports et de la Mobilité durable			x		
5	AFFAIRES DIVERSES					
5.1						
5.2						
5.3						
6	Période de questions	x			Heure :	
7	Clôture de la séance			x	Heure :	